

Analyse-Risque



Analyse-Risque



Présentation

- 1 - Définition
- 2 - Que chercher ?
- 3 - La documentation
- 4 - Comment s'organiser ?



Pourquoi la phase d'analyse-risque est-elle essentielle ?

- Gagner du temps (respect des objectifs qualitatifs de la durée des contrôles)
- Ne pas se tromper de cible
- Proportionner les moyens aux enjeux
- Améliorer le dialogue avec l'entreprise
- Recommandations OCDE et Commission européenne



Que chercher ?

- Répertorier les transactions intra groupes (ou l'absence de transactions intra groupe)
- Apprécier leur importance économique pour écarter celles à faibles enjeux
- Le cas échéant, arrêter les investigations en matière de prix de transfert (pas ou peu de transactions intra-groupes, enjeux limités)

Analyse-Risque

Le vérificateur s'attachera ensuite à répondre subjectivement aux questions suivantes :

N°1 Les résultats de la société validés par sa politique de prix de transfert sont-ils cohérents avec son profil ?

Déterminer rapidement si la société a un profil entrepreneurial ou de routine (remise en cause de la méthode, voire perquisition, ou simple validation de la méthode mise en oeuvre par la société)

Connaître les résultats comptables et fiscaux : montants, ratios, évolution, cohérence

Mettre en exergue un ou des éléments de nature à montrer cette faiblesse des résultats : déficits, comparaison des résultats au sein du groupe, concurrents, situation du marché...

Accepter une part de subjectivité!

Analyse-Risque



N° 2 Avoir son idée sur les transactions à enjeux.

Cerner, dans les flux intra-groupe, ceux susceptibles de constituer un transfert de bénéfice. Tous les flux intra-groupe ne sont donc pas forcément à analyser. Attention les flux financiers sont souvent oubliés dans les documentation de prix de transfert.

Dès le stade du contrôle sur pièces, il faut avoir une idée claire de l'organigramme du groupe (qui est l'actionnaire de premier niveau, de second niveau, etc., présence de filiales...)

Comportement d'optimisation fiscale (montage suspect) = connaître les régimes fiscaux des principaux pays partenaires

Garder à l'esprit tout élément de contexte important



Y a-t-il des transactions à risque ?

- 1) en fonction du secteur d'activité ;
 - **ie** : qui mettent notamment en oeuvre des transactions complexes ;
qui dégagent ou non une forte rentabilité ;
- 2) en fonction de l'organisation du groupe auquel la société appartient (présence d'un organigramme complexe...) ;
- 3) en fonction de la présence, ou non, de sociétés du groupe à la fois dans des pays à faible et à forte pression fiscale.



Thèmes de rectification

Des débats techniques fréquents :

- distributeurs avec des pertes récurrentes ;
- redevances jugées excessives ou absence de redevances ;
- politique de prix de transfert appliquée de manière non pertinente.

La lutte contre des schémas d'optimisation :

- schémas commissionnaires ou façonniers ;
- délocalisation de droits incorporels ;
- Utilisation d'entités ou d'instruments financiers hybrides pour déduire en France des charges qui ne sont fiscalisées nulle part.

Analyse-Risque



Focus sur les principaux ratios financiers utiles dans une approche analyse-risque des prix de transfert :

Calculs de l'ESG	Nom du solde obtenu
1 Ventes de marchandises (en l'état) 2- achats revendus de marchandises	= marges brute sur ventes en l'état
3 ventes de biens et services produits 4 variation stocks de produits (+ ou -) 5 immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	+ production de l'exercice
6 achats consommés de matières et fournitures 7 + autres charges externes	- consommation de l'exercice
I + II + III	= valeur ajoutée
8 + subvention d'exploitation 9 - impôts et taxes 10 - charges de personnel	= Excédent brut d'exploitation (EBE) ou Insuffisante brute d'exploitation (IBE)
11 + autres produits d'exploitation 12 - autres charges d'exploitation 13 + reprises d'exploitation ; transferts de charges 14 - dotations d'exploitation	= Résultat d'exploitation (+ ou -)
(calculé directement à partir du CPC)	+/- Résultat financier
VI + VII	= Résultat courant (+ ou -)
(calculé directement à partir du CPC)	+/- Résultat non courant
- Impôt sur les résultats	= Résultat net de l'exercice (+ ou -)

Analyse-Risque



Le rôle de la cellule d'analyse risque

Au stade de la programmation (sélection des sociétés à contrôler), l'importance des outils informatiques d'analyse-risque.

Les objectifs :

- identifier et catégoriser les risques des entreprises (en liens avec des structures propres : groupe permanent, comité montage, groupe intégration) ;
- élaborer une base de requêtes et un système de cotation qui hiérarchise les enjeux fiscaux ;
- répondre rapidement aux problématiques événementielles ;
- réaliser des travaux statistiques (Reporting).

La DVNI a créé une base de données élargie qui comprend les informations des applications propres de la DGFIP enrichie des informations d'Orbis*, permettant notamment l'identification détaillée des filiales et actionnaires étrangers des groupes de la DVNI.

Analyse-Risque



Quelques exemples d'axes de programmation :

- des sociétés appartenant à des groupes bénéficiaires au niveau mondial et qui dégagent en France des résultats déficitaires sur une longue période ;
- des sociétés ayant des filiales ou des actionnaires dans des pays à basse pression fiscale ;
- des sociétés exerçant dans des secteurs très profitables pour lesquelles une juste répartition des bénéfices doit être vérifiée ;

Analyse-Risque



Quelques exemples d'axes de programmation :

- des sociétés ayant changé de statut juridique : le passage d'une société de distribution de plein exercice à une société avec un statut de commissionnaire ou de sociétés de production devenant de simples sociétés de façonnage, a souvent des incidences très fortes sur la rentabilité et peut aussi dissimuler des cessions non déclarées et /ou non taxées d'actifs corporels et incorporels de valeur ;
- le versement de redevances, d'honoraires, de management fees, d'intérêts financiers dans des paradis fiscaux ;
- les cas de cession ou d'achat de groupe, etc.

Analyse-Risque



Afin de documenter cette première approche, le vérificateur peut s'appuyer sur des éléments de profitabilité :

Dépouillement - Rapport Base de données Diane (comptes sociaux sur 7 ans, calculs des principaux ratios et des agrégats financiers)

Ratios : RE/CA, Berry Ratio, Marge brute, Retour sur actif, etc.

Etudes sectorielles : acteurs du marché (exemple études XERFI)

Rentabilité du groupe : Rapports annuels Five Years Review

Analyse-Risque



Mais aussi sur des éléments généraux en rapport avec le groupe :

Activité, Organisation

- 1) Entreprise vérifiée : documents de suivi des opérations de contrôle qui recensent les transactions déjà auditées ; existence de procédures amiables antérieures ou en cours ; signature d'un accord préalable de prix de transferts ; état du contentieux.
Groupe : Rapports Annuels du Groupe ; Site WEB ; Articles de presse : WEB par moteur de recherche
- 2) Flux intra-groupe
Déclarations DEB ; DAS 2 (déclaration spécifique sur le versement d'honoraires) ; analyse liasse fiscale : part des exportations dans CA (créances et dettes intra groupe), etc.

Analyse-Risque



Ou encore sur le comportement fiscal du groupe et de la société :

Rapports des précédentes vérifications société vérifiée et groupe en France

Taux Effectif Global d'imposition (Rapports Annuels)

Opportunités ? Taux d'imposition des entités étrangères

Analyse-Risque



L'assistance administrative internationale

- Prévues par les conventions fiscales ;
- cf. Travaux du forum mondial sur l'échange d'information et la transparence fiscale ;
- l'échange d'information peut être sur demande ou spontané ;
- possibilité d'obtenir les agréments accordés par une juridiction à un groupe.

A tous les stades de la procédure, l'échange d'information permet d'obtenir des renseignements permettant de confirmer ou d'infirmer des risques en matière de prix de transfert.

Analyse-Risque



En cas d'absence d'enjeux, ne pas hésiter à clôturer rapidement l'analyse des prix de transfert!

L'analyse des prix de transfert n'est pas une science exacte et elle est chronophage.

Il faut donc se concentrer sur les dossiers importants!

Si la politique de prix est conforme :

conserver une documentation pour le prochain contrôle de la société ;

- Ne pas hésiter à échanger au sein de la brigade sur ce point : les bons dossiers éclairent souvent les mauvais...

Analyse-Risque



L'obligation documentaire :

La loi doit prévoir une **obligation documentaire en matière de prix de transfert**. Cette documentation doit être établie **préalablement** aux opérations de contrôle.

En France, cette obligation vise les grandes entreprises : sociétés dont le CA ou l'actif brut dépasse 400 millions d'euros ou qui appartient à un groupe comportant une société répondant à cette condition.

Pour mémoire, l'article L 13 B instaure aussi des obligations de documentation pour les PME.

Analyse-Risque



L'obligation documentaire :

La documentation à maintenir comporte :

- des informations générales sur le groupe ;
- des informations spécifiques sur l'entreprise contrôlée.

Elle doit comprendre une présentation de la méthode de détermination des prix dans le « *respect du principe de pleine concurrence, comportant une analyse des fonctions exercées, des actifs utilisés et des risques assumés* ».

La méthodologie de comparaison issue des rapports de l'OCDE est clairement sous-entendue.



L'obligation documentaire : déclaration simplifiée

Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière :

Pour les entreprises soumises à l'article L 13 AA, **obligation de déposer une synthèse de la documentation sur les prix de transferts** dans les 6 mois qui suivent le dépôt de la déclaration d'impôt sur les bénéfices (infos sur le groupe international et sur l'entreprise française) : activité déployée, liste des principaux actifs incorporels détenus par les entreprises associées en relation avec l'entreprise, politique de prix de transferts, description de la méthode utilisée et des changements intervenus au cours de l'exercice.

Etat récapitulatif par nature et par montant des transactions réalisées avec les entreprises associées (lorsque le montant agrégé par nature de ces transactions dépasse 100 000 €).

Analyse-Risque



L'obligation documentaire : le droit de faire des copies

Loi n°2013-1117 du 6 décembre 2013 (art. 44)

Art. L.13 F du LPF : « les agents de l'administration peuvent, sans que le contribuable puisse s'y opposer, prendre copie des documents dont ils ont connaissance dans le cadre des procédures de contrôle prévues aux articles L.12 et L.13 »

Applicable à compter du 8 décembre 2013 pour les copies papier des documents consultés en cours de VG

A compter du 28 novembre 2014, pour les copies de documents transmis sous forme dématérialisée

Analyse-Risque



Comment s'organiser ?

En cas d'enjeux supposés en matière de prix de transfert, une stratégie de contrôle est à mettre en place :

Choix de la démarche de rectification capital : remise en cause de la méthode de la société ou de son application?

Complexité versus Enjeux

Délai de rendu de dossier à évaluer

BVCI ?

Consultant international ou/et financier ?

Analyse-Risque

D.V.N.I

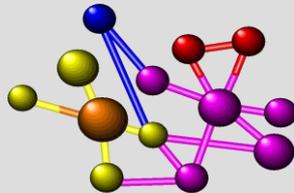
Les brigades de vérifications générales spécialisées par secteurs et regroupées par pôles de compétence

Sidérurgie,
Métallurgie,
Automobile

4° - 7°

Hautes
technologies

1° - 5° - 23°



Chimie, Pétrole,

3° - 9°



Informatique et
conseil

6° - 28° - 21°

BTP -
Concessions
de service
public

2° - 8° - 17°

Médias,
Publicité,
Immobilier

16° - 18°

Agro-
alimentaire

11° - 12°



Grande
distribution

13° - 14°

Banques,
Assurances

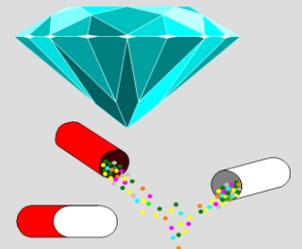
19° - 22° - 25

° - 27°



Luxe
Pharmacie

15° et 10°



Analyse-Risque

Le Service des consultants : Un service dédié aux problématiques de prix de transfert

→ 10 consultants internationaux :

Assistance aux brigades pour le contrôle des prix de transfert et autres problématiques internationales :

- Dossiers importants et/ou complexes
- Soutien aux vérificateurs débutants



→ 9 consultants financiers :

Assistance aux brigades pour le contrôle des opérations financières complexes



Analyse-Risque

Les BVCI (brigades de vérification des comptabilités informatisées)

Il y a dix brigades de vérificateurs informaticiens qui viennent en appui des brigades pour réaliser un contrôle :

- du système d'information
- à l'aide de l'outil informatique

Certaines brigades sont spécialisées par secteur d'activité.

Analyse-Risque

Dans le cadre du contrôle des prix de transfert, les BVCI réalisent des études de marges :

La démarche suivie :

- comprendre les différentes méthodes de détermination des prix de transfert ;
- recenser les relations intragroupe (études des flux) ;
- réaliser un audit du système d'information ;
- réaliser une demande de traitement adaptée à la nature des flux intragroupe étudiés (calcul des marges, comparaison des marges groupe et hors groupe, fiabiliser l'analyse fiscale en travaillant sur l'exhaustivité des flux...) ;
- les travaux réalisés sont intégrés à la notification de rehaussement lorsque les études de marges donnent lieu à des rappels d'imposition.